

QUE FAIRE EN CAS D'INCENDIE?

En cas d'incendie, il est important de réagir immédiatement afin de limiter les dommages autant que possible. Gardez votre calme et tenez-vous en aux trois règles d'or suivantes:

DONNER L'ALARME (TÉLÉPHONE 118), SECOURIR, ÉTEINDRE

1 DONNER L'ALARME

- Appelez les pompiers en téléphonant au 118.
- Alerte les personnes en danger.

2 SECOURIR

- Evacuez les personnes et les animaux du périmètre de l'incendie.
- Fermez portes et fenêtres et quittez le lieu de l'incendie en empruntant les issues de secours.
- Lorsque la cage d'escalier est enfumée, restez dans votre appartement et attendez les pompiers près de la fenêtre.

3 ÉTEINDRE

- Lutte contre l'incendie avec les moyens appropriés (extincteur manuel, couverture anti-feu, etc.)
- Donnez toutes les informations utiles aux pompiers une fois que ceux-ci sont sur place.

Source: ch.ch Un service de la Confédération, des cantons et des communes